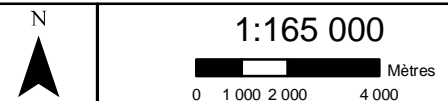


2.9 Unités de paysage

- Unités de paysage**
- Collines (C)
 - Lacustre (L)
 - Vallée (V)
- Composantes du paysage visible**
- Point de repère
 - Attrait visuel
 - Point de photo - photo jointe au rapport
 - Circuit panoramique (encadrement visuel)
- Aire d'influence des éoliennes**
- Influence forte
 - Influence moyenne
- Bail de location sur terres publiques**
- Bail de villégiature
- Récréotourisme**
- Belvédère
 - Halte routière \ Abri et table à pique-nique
 - Camping aménagé
 - Chalet (Sépaq)
 - Poste d'accueil de la réserve faunique
 - Rampe de mise à l'eau
 - Plage publique
 - Site de villégiature
 - Parcours de canoë-kayak
 - Sentier de quad
- Chasse et piégeage**
- Camp de piégeage
 - Camp de chasse (Sépaq)
- Autres éléments**
- Route nationale
 - Route régionale
 - Chemin forestier primaire
 - Chemin forestier secondaire
 - Courbe de niveau (équi. 50 m)
 - Ligne de transport d'énergie
 - Cours d'eau permanent
 - Plan d'eau
 - Zone d'étude locale
 - Zone d'étude paysagère
 - Limite de MRC
 - Limite municipale



Conception : Le Groupe Nippour

Vérification : Éline Bougie, Architecte paysagiste

Date : 10 février 2011

Sources : © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2010;
Base de données topographiques du Québec (BDTQ);
Service des inventaires, SIEF, 1:20 000, MRNF

Projection : MTM, fuseau 7, NAD83

N/Réf. : 08026

